

CFA de l'académie de Versailles

CAP PEINTRE AUTOMOBILE

UFA Gaspard Monge - 4 Rue de Viry 91600 Savigny-sur-Orge

OBJECTIFS

Le titulaire du CAP Peintre automobile est un ouvrier qui intervient dans tout type d'entreprise de réparation des carrosseries de véhicules automobiles. Le cœur de l'activité est la préparation des surfaces et la mise en peinture des éléments dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité. Il travaille en complémentarité avec le carrossier qui, lui, prend en charge le véhicule pour toutes les interventions de restructuration et redressage. Son activité consiste, au sein de l'équipe de réparation, à :

- préparer l'intervention sur le véhicule ;
- réparer les éléments en matériaux composites détériorés ;
- préparer la mise en peinture du véhicule ;
- réaliser la mise en peinture du véhicule ;
- préparer le véhicule à la livraison.

CONTENU

Compétences professionnelles :

- Communiquer
 - o Communiquer avec un client et/ou la hiérarchie
 - o Informer l'entreprise
 - o Collecter les données techniques o Restituer le véhicule
 - Préparer
 - o Préparer l'intervention et organiser le poste de travail
 - Réaliser o Déposer, démonter, remonter, reposer les éléments de finitions
 - o Réparer les éléments en matériaux composites
 - o Préparer la mise en peinture du véhicule
 - o Réaliser la peinture du véhicule
 - o Préparer le véhicule à la livraison
 - Evaluer
 - o Évaluer la qualité de l'intervention
- Savoirs : - Français et Histoire- Géographie - Mathématiques – Sciences physiques et chimiques - Éducation physique et sportive - Prévention santé environnement

PUBLICS

- Salarié en Contrat d'Apprentissage

DURÉE

De 400 h

DATES

Date de début : 01 septembre 2024

Date de fin : 30 juin 2025

PRÉ-REQUIS

Sur positionnement

Être titulaire d'un diplôme de niveau 3 minimum (CAP, BEP...).

NIVEAU DE SORTIE

Niveau 3 (ex V)

VALIDATION

- Diplôme / unité de diplôme
CAP peintre automobile

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- A distance
- Cours du jour
- Face à face

POURSUITE D'ACTIVITÉS

Le titulaire du CAP Peintre automobile exerce ses activités dans :

- les ateliers de réparation des carrosseries indépendantes ;
- les ateliers de réparation des carrosseries des réseaux des constructeurs automobiles ;
- les ateliers de réparation rapide des carrosseries ;
- les ateliers de carrosserie industrielle ;
- les ateliers de réparation des carrosseries intégrés dans les entreprises et les collectivités. Dans le cadre de son parcours professionnel, le titulaire du CAP Peintre automobile pourra assumer des responsabilités qui le conduiront à exercer en tant que chef d'équipe ou responsable d'une unité. Les compétences acquises et reconnues par la validation des acquis de l'expérience pourront lui permettre d'accéder à des responsabilités de niveau supérieur. La réparation des carrosseries constitue également une spécialisation à laquelle il a la possibilité d'accéder, notamment dans le cadre de la formation tout au long de la vie.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

FORMATION EN UNE SEULE ANNEE

[Fiche RNCP 37540](#)

Moyens matériels : Plateaux techniques équipés avec le matériel et appareils nécessaires aux formations en fonction du domaine d'activité, salles banalisées, salles informatiques. Centre d'informations et de documentation. Restauration sur site.

Moyens humains : enseignants de l'éducation nationale. Interventions ponctuelles de professionnels du secteur possibles.

Modalités de recrutement : Affelnet, dossier de candidature, entretien, tests, positionnement pédagogique. Possibilité d'intégrer le cycle de formation en deuxième année en fonction de l'expérience professionnelle du candidat.

Modalités pédagogiques : Alternance centre de formation et entreprise. Cours en face à face ou distanciel possible. Mises en situations professionnelles. Chef d'œuvre.

COÛT

Reste à charge 0 €

FINANCEMENT

- Entreprise et OPCO

DOMAINES PROFESSIONNELS

- Mécanique, construction, réparation

CONTACT

Mr Stéphane Battais (industrie)

Téléphone : 01 69 54 44 32

Email : stephane.battais@ac-versailles.fr

RÉFÉRENT HANDICAP

Mme Charleen Courtois

charleen.courtois@ac-versailles.fr

ACCESSIBILITÉ HANDICAP

Un(e) apprenti(e) en situation de handicap peut bénéficier de divers aménagements dans le cadre de sa formation en prenant contact avec la référente handicap. Ainsi, il/elle bénéficie d'un accueil et d'un accompagnement particulier tout au long de sa formation en alternance.

Une demande de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) doit être effectuée auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) du département de résidence. Les équipes du CFA académique sont sensibilisées et mobilisées pour accueillir des personnes en situation de handicap et leur proposer un accompagnement adapté pour favoriser leur formation en alternance.

